



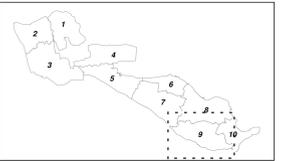
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

08 10 21
PREP 17

MODIFICATION N°1

Pièce n°3.2-2
Règlement graphique

Plan n°9 - Commune de Sainte Marie de Ré



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021

--- Limite de zone

Plan de Prévention des Risques Naturels

- Zone soumise au risque submersion
- Zone soumise au risque érosion
- Zone soumise au risque feux de forêt
- Zone soumise au risque submersion et feux de forêt
- Zone soumise au risque érosion et feux de forêt

Zones de présomption de prescription archéologique

- Zone A (Tous les dossiers)
- Zone B (Terrain supérieur à 500 m²)
- Zone C (Terrain supérieur à 2000 m²)

Zones urbaines (U)
 Ud - Noyaux anciens des centres-bourgs
 Ua - Extensions denses et tendues (comprenant les sous-secteurs Ua1 et Ua2) des centres-bourgs
 Uc - Secteur de densité modérée en continuité du bourg
 Ue - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg
 Uf - Secteur semi-dense à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
 Ug - Secteur d'activités portuaires
 Uh - Secteur à vocation touristique (camping/coronaering)
 Ui - Secteur à vocation touristique (complexes hôtellerie-vacances)
 Uj - Secteur à vocation d'activités secondaires et tertiaires
 Uk - Secteur à vocation d'activités tertiaires

Zones d'activités (A)
 Aa - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
 Ab - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'habitat
 Ac - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'activités économiques
 Ad - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat
 Aa1 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat, après révision du PPR et après modification ou révision du PLU
 Aa2 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPR et après modification ou révision du PLU

Zones agricoles (A)
 Aa - Secteur à vocation agricole
 Ab - Secteur à vocation agricole et conchylicole en espaces remarquables
 Ac - Secteur à vocation agricole privilégiée
 Ad - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables

Zones naturelles (N)
 N - Secteur naturel
 Na - Secteur naturel autorisant le stationnement temporaire de caravanes
 Nb - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics
 Nc - Secteur naturel occupant les stations d'épuration
 Nd - Secteur naturel à vocation d'activités sportives
 Ne - Secteur naturel à vocation d'équipement de jardins familiaux
 Nf - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs
 Ng - Secteur naturel en espaces remarquables
 Nh - Secteur naturel à vocation touristique (camping/coronaering)
 Ni - Secteur naturel à vocation touristique (complexes hôtellerie-vacances)
 Nj - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES
 Zone A - Le Grand Village
 Zone A - Le Bourg de Sainte-Marie, La Grange, l'Abbaye
 Zone A - La Chapelle Saint-Sauveur, Les Hautes Salées, Les Salées
 Zone B - La Calletière
 Zone B - Montamer, Pré de Montamer
 Zone B - La Crapaudière, la Noue-Ouest
 Zone B - Le Grand Pré, Grand Pré, Les Basses Benées, Les Gèneses, Le Port Notre-Dame
 Zone C - Les Petits Clous